

# Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Réunion du bureau plénier

Mardi 19 novembre 2019

### COMPTE-RENDU

Présents/excusés : voir feuille d'émargement

Présentation de Madame RIDEL, directeur-adjoint de la DPDS.

Mme SELLERON ouvre la séance et invite Mme BRIALIX à prendre la parole.

#### **1. Création d'une commission sur les services d'aide à domicile avec les thèmes**

- réponses à apporter aux difficultés rencontrées par les services

Mme BRIALIX indique qu'elle a abordé ce sujet lors de la rencontre avec le Président du Conseil départemental, qu'elle a eue avec Mme PIERRE, et sa volonté de créer un groupe de travail sur les services d'aides à domicile.

Mme de GOUVILLE rappelle qu'il existe déjà plusieurs groupes de travail sur le sujet dont un auquel sont associées les deux vice-présidentes. Il y a un protocole entre les SSIAD et les SAAD mis en place.

Mme BRIALIX insiste sur l'importance d'associer les usagers.

Mme de GOUVILLE rappelle qu'au travers du CDCA les usagers sont associés.

Un travail important est en cours sur ces sujets, notamment dans le cadre de la filière gériatrique, ainsi le protocole et le classeur de liaison vont permettre de coordonner le travail entre les SSIAD et SAAD. Il est en cours de production.

Mme BRIALIX a souhaité aussi rappeler que si l'utilisateur a des droits, il a aussi des devoirs et que le rôle du CDCA est de voir aussi comment peuvent être responsabilisés les citoyens.

Mme de GOUVILLE revient sur le protocole qui devra faire l'objet de plus de communication.

Concernant la suite des travaux, dans le cadre du plan d'actions des services à la personne, une réunion est prévue le 4 décembre à 10h - seront présentées des actions concrètes sur la question du métier d'aide à domicile.

Localement et de façon très concrète, des actions comme l'emploi partagé peuvent être envisagées.

Il est rappelé qu'une action est menée avec Pôle Emploi pour aider les structures dans leurs recrutements.

Un 3<sup>e</sup> point porte sur le développement de l'apprentissage qui nécessite d'identifier le bon support de formation.

Mme de GOUVILLE relève ces trois bonnes pistes et propose que le CDCA, qui est associé aux travaux, puisse s'engager sur le suivi des ces actions.

Mme BRIALIX émet le souhait que, pour le bon fonctionnement des services à domicile, les bons « outils » soient à disposition des aides à domicile.

Mme de GOUVILLE indique que le classeur pourrait être complété avec une fiche qui liste les bonnes conditions de travail de l'aide à domicile, comme une charte des bonnes relations.

Mme BRIALIX ajoute que les usagers et leur famille doivent être responsabilisés.

Mme de GOUVILLE propose une révision du contrat d'intervention avec un travail sur une trame commune en y intégrant les bonnes pratiques.

- coordination des interventions des services avec la médecine de ville, les praticiens libéraux et les SSIAD

Mme de GOUVILLE relève que ce sujet concerne le protocole, qui sera représenté. Elle insiste sur la nécessité de communiquer dessus et rappelle que sur le fonctionnement au quotidien, le classeur est le bon outil.

Mme BRIALIX espère que les médecins de ville vont s'emparer du classeur.

- attente des usagers et relation services et usagers

Mme de GOUVILLE conclut que cette thématique fait l'objet de tout ce qui vient d'être dit.

## **2. Les transports en commun non scolaires et les conséquences du transfert de la compétence aux régions**

Mme PIERRE déplore un problème d'accessibilité à ces lignes, qui est encore plus pénalisant les soirs et les week-ends.

Sur Châteauroux, et l'agglomération, il y a handibus mais avec quelques difficultés et notamment l'existence d'une commission qui ne se réunit qu'une fois par mois.

En milieu rural, REMI à la Demande marche bien mais avec de nombreuses disparités et des horaires limités. Plusieurs services à la demande sont en cours de suppression.

Il est aussi noté que concernant le transport sanitaire, les ambulanciers ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Mme de GOUVILLE rappelle que le transport est passé sous compétence de la région et invite les vice-présidentes à les saisir de ces problèmes-là pour faire remonter la diminution des services rendus en tout cas pour ce qui est du transport à la demande.

Mme BRIALIX confirme qu'un courrier sera préparé en ce sens.

### **3. Organisation de la prochaine séance plénière le 17 décembre à 14h30 au Département**

Mme BRIALIX indique que l'invitation a été envoyée la veille avec l'ordre du jour.

Finalement, l'ARS ne sera pas disponible pour intervenir sur le plan santé. Ils proposent de venir le présenter lors d'une prochaine séance.

Mme de GOUVILLE informe que le lancement du schéma départemental en faveur des personnes handicapées sera annoncé.

C'est une information, la réunion de préparation et l'organisation aura lieu le 19 décembre à 9h30 au Département. Au programme : état des lieux, bilan du schéma 2014-2019, organiser les groupes de travail.

Les groupes de travail pourraient démarrer en janvier et se poursuivre jusqu'en juin, avec une synthèse des travaux en septembre et un vote en novembre.

### **4. Compte-rendu de la 2<sup>e</sup> rencontre des Vice-présidents des CDCA de la Région Centre-Val de Loire**

Mme BRIALIX revient sur la 2<sup>e</sup> rencontre des vice-présidents des CDCA de la Région qui s'est tenue à Tours le 16 octobre.

Elle présente le compte-rendu (en annexe) et informe de la prochaine rencontre prévue à Orléans.

Mme BRIALIX attire l'attention sur le renouvellement des assemblées qui doit intervenir en 2020.

### **5. Questions diverses**

Pas de question.

**Prochaine réunion du bureau** : lundi 9 mars 2020 à 14h30, à la DPDS, salle 17.

- fin de réunion -